



Procédure de licenciement

Par **miguel37**, le **11/06/2013** à **19:05**

Bonjour,

Je suis en cours de licenciement , après avoir eu une offre de rupture conventionnelle, que j'ai refusé , j'ai reçu par la suite une mise a pied pour faute grave, j'ai eu un entretien préalable au vu d'un licenciement le 04/06/2013 auquel je me suis rendu, j'ai répondu aux griefs qui me sont reprochés. Le 11/06/2013 je reçois a nouveau une convocation a un deuxième entretien préalable car ils ont de nouveaux éléments à me reprocher, est ce normal et dois je y aller?

Merci de votre réponse

Miguel

Par **P.M.**, le **11/06/2013** à **20:17**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si lors du premier entretien préalable vous étiez assisté en tout cas c'est ce que je vous conseillerais pour le deuxième de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...